

2 mai 2017 (groupe projet) : exploration de l'idée partant du constat partagé par plusieurs acteurs de la difficulté pour certains professionnels, les travailleurs sociaux en particulier, à prendre charge des personnes en souffrance psychique par manque de connaissances en matière de santé mentale.

9 juin (avec l'IREPS) : élaboration de la FA CLS

15 juin (groupe projet) : partage de la FA CLS

Étude de faisabilité (2017) ✓

4 juil. (groupe projet) : élaboration du plan opérationnel.

5 sept. (groupe projet) : ajustement du projet à partir d'un temps d'échanges avec le CLS thionvillois sur son expérience d'une formation à la connaissance de la santé mentale réalisé sur son territoire.

28 nov. (groupe projet) : élaboration de l'étude pour confirmer l'intérêt des acteurs locaux pour l'action envisagée, connaître leurs besoins et attentes en matière de connaissance de la santé mentale et identifier des personnes (bénévoles ou professionnels) intéressées pour intervenir.

mars - avril 2018 : diffusion et analyse de l'étude des besoins et attentes des acteurs locaux en matière de connaissance de la santé mentale. ✓

22 mai (groupe projet) : élaboration du cahier des charges du dispositif et du programme pédagogique envisagé. ✓

5 juin : projet soumis à l'avis de l'équipe technique. ✓

juil. - août : pré-information aux intervenants et aux participants identifiés par l'étude. ✎

juil. - août : organisation des sessions avec les intervenants retenus. ✎

sept. : projet soumis à l'avis du comité de pilotage. ▶

sept. - oct. : appel à participation, gestion des inscriptions et organisation des sessions. ✎

Élaboration du dispositif (2018)

nov. 2018 : suivi des sessions. ✎

nov. : évaluation du dispositif. ✎

nov. - déc. : bilan de l'action de sensibilisation. ✎

déc. : avis du comité technique pour reconduire l'action en 2019. ▶

Réalisation (2018)



Conception

Dispositif

1. Confirmation de l'objectif de la sensibilisation : Développer la connaissance de la santé mentale dans la pratique des professionnels et des bénévoles intervenant sur le territoire messin auprès des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques.

Informations disponibles :

- Comptes-rendus des réunions de groupes projets.
- Résultats de l'enquête des besoins et attentes des acteurs locaux.

2. Construction du dispositif de sensibilisation.

Rédiger le cahier des charges.

Nécessite de :

- connaître les acteurs concernés (groupe projet, participants, intervenants, financeurs, appui méthodologique) ;
- identifier les moyens nécessaires (matériels et pédagogiques) ;
- confirmer les modalités d'organisation (à priori sur une durée courte. La question reste ouverte du nombre de sessions, du lieu, d'une participation en présentiel et/ou à distance, en groupe ou individuel ...) ;
- partager les objectifs visés (ici le développement de compétences individuelles et l'acquisition de connaissances générales).

3. Appui à la conception des interventions.

Communiquer aux intervenants le cahier des charges.

Il s'agit ici d'apporter un appui aux intervenants qui ne sont pas des formateurs professionnels en leur donnant des repères pour organiser leur intervention.

- Aide à la définition d'objectifs pédagogiques.
- Aide aux choix des méthodes pédagogiques.
- Mise à disposition de fiches d'exemples de techniques pédagogiques (exposé sous forme interrogative, technique de la démonstration, étude de cas, jeux de rôle et groupe de production).

4. Coordination du déroulement de l'action.

Suivi des sessions et appui logistique aux participants et aux intervenants assuré par le coordonnateur du CLSM.

Évaluation

Évaluation durant les sessions.

Il s'agit ici d'apporter un appui aux intervenants pour évaluer leur intervention.

- Confirmation des attentes et objectifs en début de session.
- Observation de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Satisfaction des participants.

• Questionnaire complémentaire proposé par le CLSM à la fin d'une session réalisée. Le but de cette évaluation à chaud est d'ajuster l'organisation du dispositif.

Bilan de l'action.

Il participe de l'évaluation globale des actions du CLSM et servira à rendre compte de la réalisation de la fiche action inscrite dans le CLS.

Enquête à moyen terme.

Questionnaire en direction des participants pour mesurer l'impact de la sensibilisation sur la pratique.